MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

Garde républicaine
Quartier des Célestins 22, boulevard Henri IV
75 004 PARIS

CONSULTATION N° TVX_2026-006

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

En application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Travaux de rénovation de l'écurie des Fourgonniers et de sa sellerie principale attenante

22, boulevard Henri IV 75 004 PARIS

Le présent CCTP comporte 13 pages numérotées de 1 à 13

IMPORTANT

VISITE OBLIGATOIRE

Table des matières

ARTICLE 1 – LIEU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX....3
ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ....3
ARTICLE 3 – CONDITIONS PARTICULIÈRES....3
ARTICLE 4 – ÉTENDUE DES TRAVAUX....4
ARTICLE 5 – DÉLAIS D'EXÉCUTION12
ARTICLE 6 – RÉCEPTION D'OUVRAGE....13
ARTICLE 7 – PIÈCES JOINTES EN ANNEXE....13

ARTICLE 1 – LIEU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Garde Républicaine :

Quartier des Célestins bâtiment 021 – 18, boulevard Henri IV – 75 004 PARIS

Descriptif des lieux :

Le quartier des Célestins situé au 18 boulevard Henri IV à Paris 4ème est un ensemble architectural articulé autour d'un axe central. L'ensemble des écuries réparties sur plusieurs bâtiments accueillent actuellement une cent-cinquantaine de chevaux.

Les travaux à réaliser se situent en rez-de-chaussée du bâtiment 021. La construction date de 1895. Les espaces à traiter présentent une similitude de conception. L'appareillage est hétérogène à base de briques et de pierres de taille, la hauteur sous plafond de 5m.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la rénovation de l'écurie dite des Fourgonniers bâtiment 021 et de sa sellerie principale attenante au profit du régiment de cavalerie de la GR.

ARTICLE 3 – CONDITIONS PARTICULIÈRES

La nomenclature des travaux est énonciative. Les titulaires doivent livrer les installations en parfait état de fonctionnement complètement achevées, dans leurs détails. Les titulaires ne peuvent arguer d'une omission ou d'une imprécision dans la description des ouvrages pour demander un supplément de prix pour leurs exécutions. Les dimensions indiquées sur les plans fournis ne sont données qu'à titre indicatif : chaque candidat vérifiera lors de sa visite sur site, par son propre métré, le quantitatif à présenter dans son offre.

Un planning prévisionnel des travaux sera établi pour toute soumission d'offre de prix.

Les soumissionnaires ont l'obligation de visiter le site concerné par l'opération afin d'appréhender l'étendue et les caractéristiques de l'opération, une attestation de visite sera signée à l'issue et jointe au dossier.

Contact uniquement par courriel à l'adresse suivante :

xavier-1.le-borgne@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou bsli.dao.gr@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Sécurité :

Les titulaires doivent comprendre dans leur offre tous les frais inhérents à l'application des règlements de sécurité en vigueur afin de déterminer, avant ou pendant les travaux, les mesures propres à satisfaire aux-dits règlements.

Le chantier doit être constamment tenu propre et les matériaux rangés, les gravats enlevés au moins une fois par semaine.

Un coordinateur SPS est missionné pour la durée des travaux ; une visite préalable d'inspection commune de prévention sera organisée avant le début des travaux.

ARTICLE 4 – ORGANISATION DU CHANTIER

Cette écurie sera vidée de toute occupation lors des travaux. Cependant l'activité équestre occupera le reste du quartier lors de la phase réalisation.

Installation du chantier :

Pour toute la durée des travaux :

- l'accès au quartier se fera par le 22 boulevard Henri IV 75004 Paris ;
- plage horaire : 7h30-18h00 du lundi au vendredi. Possibilité de travailler le samedi sans nuisance.
- tous les fluides nécessaires à la réalisation du chantier (eau, électricité) sont à la charge du maître d'ouvrage ;
- le chantier étant clos et indépendant l'affichage des panneaux réglementaires sera à la charge du maître d'ouvrage ; seul le barriérage, balisage et panneaux réglementaires du ravalement extérieur sera à la charge du lot 1 peinture, plâtrerie, vitrerie le temps de sa prestation ;
- une base vie sera à disposition des techniciens (vestiaires, cuisine, sanitaires) ;
- des sanitaires seront également accessibles depuis la cour d'honneur ;
- l'emplacement de la zone de stockage ainsi que les aires de stationnement des véhicules seront définis lors de la phase préparation ;
- l'accès au mess sera possible moyennant le prix d'un repas (montant à déterminer avec le responsable lors de la phase préparation du chantier).

ARTICLE 5 – ÉTENDUE DES TRAVAUX

Le marché est décomposé en 5 lots.

Lots	Corps d'état
1	Peinture plâtrerie vitrerie
2	Électricité
3	Plomberie
4	Menuiserie charpente
5	Pose et fourniture de boxes

TRAVAUX DEMANDÉS :

BÂTIMENT 021 RÉFECTION DE L'ÉCURIE DITE DES FOURGONNIERS et de sa sellerie principale attenante :

Documents contractuels valables pour l'ensemble des lots :
ensemble des lois, règlements, normes et règles de l'art en vigueur s'appliquent, notamment :

- les Documents Techniques Unifiés (DTU) ;
- les normes française (NF) ;

- les fascicules du CCTG travaux ;
- les avis techniques ;
- les agréments européens ;
- les prescriptions de mise en œuvre du fabricant.

En cas de divergences entre les différents textes et règlements, le plus contraignant sera retenu et appliqué.

L'ensemble des prestations des lots est compris toutes sujétions de pose ; les titulaires ne pourront se prévaloir d'aucune demande de complètement en fourniture ou prestation suite à quelconque manquement dans leur offre.

LOT 1 – PEINTURE, PLÂTRERIE, VITRERIE :

Voir ANNEXE I plan 1

- Fourniture et matériaux :

Les produits de marque doivent être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils doivent répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.

La composition des produits, hors peintures glycérophtaliques, doit respecter à minima la classification environnementale « A ».

Le titulaire doit nommer et identifier clairement la marque des produits mis en œuvre ; les mentions « ou similaire », « type », « ou équivalent » … ne sont pas admises.

Les produits sont soumis avant le commencement des travaux au maître d'œuvre pour agrément.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.

- Spécifications et prescriptions techniques :

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, le titulaire du présent lot a implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de tâches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.

- Choix des produits :

Avant tout début de travaux, le titulaire s'assure que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il a une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

Les différents produits (impressions, couches primaires, produits de finition, enduits de rebouchage, enduits de lissage, peintures doivent être compatibles entre eux et adaptés au support ; ils doivent également être adaptés aux types de finitions, lisses ou structurées pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé. Les produits sont compatibles avec les atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc.) sur le chantier concerné.

1-1) préparation / installation du chantier :

- délimitation, balisage et clôture de la zone d'intervention ; mise en place de la signalétique réglementaire informant de la présence d'un chantier de traitement des matériaux contenant du plomb et des protections à porter. Cette signalétique doit être très clairement visible dès l'accès à la zone chantier, sur les palissades et portes d'accès

- mise en place d'une unité mobile de décontamination pour la durée de retrait des peintures écaillées ;

- mise en place d'échafaudages selon les normes en vigueur ; un PV de décontamination du plomb sera demandé ;

- détailler précisément la méthodologie suivant la norme en vigueur notamment vis-à-vis du Code du travail :

- les caractéristiques des équipements à utiliser pour la protection et la décontamination des travailleurs ainsi que celles des moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu ou à proximité des travaux,

- les durées et temps déterminés en application du Code du travail ;

- utilisation de processus de travail et de mesures techniques permettant d'éviter ou de minimiser la propagation d'agents CMR ;

- évacuation des agents CMR ;

- protections respiratoires généralement préconisées : casques à ventilation assistée TH3 avec filtre P ;

- gants de protection contre les risques mécaniques lavables ;

- combinaisons jetables type 5 (ou 4 si brumisation) avec capuche ;

- articles chaussants de sécurité.

- fourniture et mise en œuvre de mesures d'hygiène, notamment de nettoyage régulier des sols, murs et autres surfaces ;

- information des travailleurs ;

- utilisation de moyens permettant le stockage, la manipulation et le transport sans risque des produits, notamment par l'emploi de récipients hermétiques étiquetés de manière claire, nette et visible ;

- collecte, stockage et évacuation sûrs des déchets (bordereau de suivi des déchets à produire) ;

1-2) traitement des subjectiles contenant du plomb :

- Choix des teintes :

Le choix des teintes appartient au maître d'œuvre.

- peintures (murs, plafonds) écurie et sellerie :

- retrait des peintures faïencées, par procédé non émissif (écaillage) ; collecte des déchets par aspiration simultanée (filtre absolu). Identification, évacuation et mise en décharge avec bordereau de suivi des déchets (BSD) ;

- ouverture des fissures sans ponçage, garnissage au plâtre ;

- fourniture et mise en œuvre d'un vernis ou d'une peinture d'encapsulage ;

- fourniture et mise en œuvre d'un enduit préparatoire garnissant et d'un enduit repassé sans ponçage ;

- fourniture et mise en œuvre d'une peinture glycérophtalique 2 couches.

- peintures parties métalliques (poteaux, tringlerie, poutres et poutrelles, poteaux fontes) :

- retrait des peintures écaillées, par procédé non émissif (écaillage, chimique) ; collecte des déchets par aspiration simultanée (filtre absolu). Identification, évacuation et mise en décharge avec bordereau de suivi des déchets (BSD) ;

- fourniture et mise en œuvre d'un produit anticorrosion ;

- fourniture et mise en œuvre d'un vernis ou d'une peinture d'encapsulage ;

- fourniture et mise en œuvre d'une peinture glycéro 2 couches.

- peintures boiseries (portes intérieures et extérieures, fenêtres) :

- retrait des peintures écaillées 2 faces, par procédé non émissif (écaillage, chimique) ; collecte des déchets par aspiration simultanée (filtre absolu). Identification, évacuation et mise en décharge (BSD) ;

- fourniture et mise en œuvre d'un vernis ou d'une peinture d'encapsulage 2 faces ;

- fourniture et mise en œuvre d'une peinture glycéro 2 couches sur les 2 faces.

1-3) <u>traitement des mangeoires et dosserets</u>

- savonnage, nettoyage haute pression, rinçage à l'eau claire.

1-4) <u>nettoyage / repli de chantier :</u>

- nettoyage complet, fin, par aspiration de l'ensemble (plafond, mur, sol, ouvertures, tous rebords, toutes proéminences, toutes canalisations apparentes, tous supports ou goulottes de câbles ou de conduites, lessivage des vitres, des grilles et avaloirs d'évacuation des eaux…) ; une inspection minutieuse est opérée avant réception de chantier.

1-5) <u>vitrerie</u>

Remplacement (pose et fourniture) des vitrages cassés ou absents, compris toutes sujétions de pose.

Nettoyage intérieur et extérieur de tous les vitrages de l'écurie et de la sellerie.

1-6) <u>ravalement extérieur</u>

- mise en place d'un barriérage réglementaire, protection anti-projection ;
- côté magasin à fourrage, ravalement de la partie du mur extérieur de l'écurie suite à la démolition des anciens garages (30m^2 environ).
- nettoyage fin de chantier.

LOT 2 – ÉLECTRICITÉ

Voir ANNEXE I plans 1 et 2

pose et fourniture suivant la norme 15-100 en vigueur

2-1) préparation du chantier :

- délimitation, balisage et clôture de la zone d'intervention ;
- consignation du circuit électrique, fourniture, pose et raccordement d'un coffret de chantier provisoire 32A PC + disjoncteur. Fourniture d'une guirlande éclairage de chantier.

2-2) travaux :

2-2-1) écurie

- ouverture des goulottes en place. Vérification du câblage d'alimentation pour réemploi, purge et dépose des câbles et de tout l'appareillage non nécessaire, évacuation et mise en décharge ;
- pose d'un chemin de câbles métallique ajouré laqué blanc et ses supports en partie centrale de l'allée ;
- pose, fourniture et raccordement du câblage nécessaire à l'installation électrique jusqu'au coffret électrique situé dans la sellerie, compris toutes sujétions de pose ;
- pose, fourniture et raccordement des équipements suivant (préciser la marque et le modèle dans l'offre ; les mentions « ou équivalent », « ou similaire », « type » etc ne sont pas admises) :
 - 7 suspensions industrielles à leds commandées par télérupteurs ;
 - 2 télérupteurs ;
 - 6 interrupteurs poussoirs ; 6 prises de courants 2P+T 16A (type IP55 en saillie) ;
 - 3 BAES ;
 - 6 ventilateurs plafond silencieux 5 pales, groupés par 3, commandés par 2 interrupteurs ;
 - une alimentation en attente (sortie de câble) pour solarium (380v, 16A) ;
 - une alimentation en attente (sortie de câble) pour la centrale de gestion du brumisateur (220v, 32A);
 - pose, fourniture et raccordement d'une ligne électrique pour chauffe-eau électrique à proximité de la sortie donnant sur le magasin à fourrage ;
 - étiquetage et repérage clair et lisible de l'ensemble des interrupteurs ;
 - toutes goulottes et chemins de câbles nécessaires.

2-2-2) sellerie :

- vérification et repérage du câblage d'alimentation pour réemploi ;
- dépose de l'ancien appareillage (compris luminaires, interrupteurs, PC, radiateur, tableau relais…) et de tout câblage non nécessaire, évacuation et mise en décharge ;
- pose, fourniture et raccordement des équipements suivants :
 - 1 coffret électrique avec protections nécessaires ; étiquetage de l'ensemble des protections mises en place dans le coffret ;

- 6 prises de courant 2P+T 16A (deux PC à chaque niveau, une PC pour un lave linge, une PC pour un sèche linge) ;

- 1 plafonnier (simple hublot) à leds au dessus de l'escalier commandé par 2 détecteurs présentiels ;

- 2 ventilateurs plafond silencieux 3 pales à LED + 2 interrupteurs,

- 2 radiateurs électriques à inertie avec thermostat interne (1500w) ;

- un spot extérieur au dessus de la double porte, un interrupteur simple allumage ;

- une alimentation en attente (sortie de câble) pour un chauffe-eau instantané au dessus du bac à laver ;

- toutes goulottes nécessaires.

2-3) fin de chantier / nettoyage de chantier :

Le titulaire est tenu, en propre, de ramasser ses gravois et ceci au fur et à mesure de l'avancement, il doit procéder au nettoyage ou à la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées. Si l'état de propreté est jugé insuffisant, le maître d'œuvre peut faire procéder aux enlèvements et au nettoyage par un tiers aux frais du titulaire.

LOT 3 PLOMBERIE

Voir ANNEXE I plans 1 et 3

L'ensemble des prestations du lot plomberie est compris toutes sujétions de pose ; le titulaire ne peut se prévaloir d'aucune demande de complètement en fourniture ou prestation suite à quelconque manquement dans son offre ;

3-1) dans l'écurie :

- vérification et remise en service des vannes d'arrêt présentes ;
- dépose de l'ancien circuit d'alimentation des abreuvoirs, évacuation et mise en décharge ;
- fourniture pose et raccordement d'un circuit d'alimentation en eau des abreuvoirs ;
- pose, fourniture et raccordement de 14 abreuvoirs à palette équipés de vannes d'arrêt (à défaut prévoir 14 vannes d'arrêt). La marque et le modèle des abreuvoirs sera clairement précisée dans l'offre ; les mentions « ou similaire », « type », « ou équivalent » ne sont pas admises ; mise en eau et test en pression, vérification du bon écoulement ;
- pose (sur chemin métallique type chemin de câbles suspendu aux poteaux fonte), fourniture et raccordement d'un réseau d'eau pour brumisateur haute pression avec armoire de gestion automatisée (minuterie, capteur d'humidité et de température) ;
- pose et raccordement du chauffe-eau électrique fourni par le casernement et création d'une douche extérieure pour chevaux sur potence, compris une pomme de douche type douchette à poignée et un flexible. Pour l'ensemble préciser la marque et le modèle dans l'offre ; les mentions « ou similaire », « type », « ou équivalent » ne sont pas admises.
- fourniture, pose et raccordement de 2 robinets de puisage et de 2 doubles-arceaux de protection métallique.
- vérification du RIA.

- programmation d'un débouchage des siphons de sol par nettoyeur HP, vérification du bon écoulement des eaux de lavage.

3-2) Dans la sellerie :

- dépose de tout le circuit d'alimentation en eau potable actuellement en place depuis la vanne d'arrêt, évacuation et mise en décharge ;
- pose fourniture et raccordement d'un réseau d'alimentation en eau potable depuis la vanne principale ;
- pose, fourniture et raccordement d'un chauffe-eau électrique instantané (préciser la marque et le modèle. Les mentions « ou similaire », « type », « ou équivalent » ne sont pas admises) ;
- pose, fourniture et raccordement (eau potable et évacuation) d'un évier-bac type buanderie en grès émaillé blanc sur meuble sous-évier largeur maximum 0,60m ;
- pose, fourniture et jointoiement de 3 rangs de faïence murale 20x20 grès cérame blanc brillant ;
- pose, fourniture et raccordement d'un robinet mitigeur à cartouche céramique pour évier-bac ;
- pose, fourniture, raccordement d'une alimentation (EF), d'une évacuation d'un lave-linge et d'une vanne d'arrêt ;

- Fin de chantier / nettoyage de chantier :

Le titulaire est tenu, en propre, de ramasser ses gravois et ceci au fur et à mesure de l'avancement, il doit procéder au nettoyage ou à la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées. Si l'état de propreté est jugé insuffisant, le maître d'œuvre peut faire procéder aux enlèvements et au nettoyage par un tiers aux frais du titulaire.

LOT 4 : MENUISERIE / CHARPENTE :

Voir ANNEXE I plan 4

4-1) plancher intermédiaire

Les travaux se situent dans la sellerie :

- étude de structure pour la réalisation d'un plancher intermédiaire (détermination et évaluation des charges, des sections et du système constructif) ;
- pose, fourniture et mise en place d'une structure bois pour support d'un plancher intermédiaire, compris toutes sujétions de pose ;
- pose, fourniture et mise en place d'un plancher en pin massif ;
- pose, fourniture et mise en place d'un escalier bois en pin sans contremarche, quart tournant avec rampe et palier ;
- pose, fourniture et mise en place de 7 porte-selles bois, capacité de 3 selles chacun.
- fourniture et mise en œuvre d'un traitement de surface en 3 couches type vitrificateur, teinte neutre sur tous les éléments bois mis en place.

4-2) menuiserie extérieure

- fourniture et pose d'une porte-fenêtre dans la sellerie en bois exotique peint (teinte à définir par maître d'ouvrage), double vitrage, double battant avec imposte à

l'identique de la sellerie du bât 023, quincaillerie comprise (serrure à clé, poignée olive en laiton, loquet de sol…) ;
- finitions des raccords avec maçonnerie soignées, couvre joint.
- remise en jeu des châssis de fenêtres à soufflet : graissage des gonds, engrenage et crémones, rabotage si nécessaire, essais et mise en service ;
- fabrication et pose de la tringlerie d'ouverture manquante sur deux ensembles-fenêtres, essais et remise en service ;
- fabrication et fourniture de 2 perches-manivelles pour ouvertures des ensembles fenêtres ;
- remise en jeu de toutes les portes (portes d'entrées 2 vantaux, portes de communication des selleries) ; graissage, rabotage si nécessaire, réparation des différents manques et éclats (un état complet devra être réalisé par les candidats), dépose des éléments non indispensables, vérification de la serrurerie et remise en service. Pose et fourniture de 4 serrures complètes manquantes. Éssais et mise en service.

- Fin de chantier / nettoyage de chantier :
Le titulaire est tenu, en propre, de ramasser ses gravois et ceci au fur et à mesure de l'avancement, il doit procéder au nettoyage ou à la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées. Si l'état de propreté est jugé insuffisant, le maître d'œuvre pourra faire procéder aux enlèvements et au nettoyage par un tiers au frais du titulaire.

LOT 5 : POSE ET FOURNITURE DE BOXES :
Voir ANNEXE I plans 1 et 5 (dimensions non contractuelles, chaque candidat fera ses propres relevés)
- fourniture, pose, mise en place et vérification de 14 boxes dimensions 3mx3,30m environ à porte coulissante compris toutes sujétions de pose, compris barres de support de tapis de selles et crochets pour licols ;
Les candidats fourniront les plans d'implantation avec côtes ajustées ainsi que le détail du système constructif. Les parois séparatives entre boxes seront mixtes : structure pleine en partie basse, pleine avec fenêtre barraudée en partie haute. Les parties pleines seront réalisées en matériau composite imputrescible imitation bois : les références seront clairement détaillées ; les mentions « ou similaire », « type », « ou équivalent » ne sont pas admises. Les façades seront pleines en partie basse et barraudées en partie haute avec mangeoire intégrée, trappe d'accès et fenêtre barraudée ouvrante ;
- fourniture pose et mise en place de 4 parois séparatives de part et d'autre des 2 entrées des écuries ; ces parois seront de structure pleine en partie basse, ajourées par barreaudage en partie haute de forme col de signe. Les parties pleines seront réalisées en matériau composite imputrescible imitation bois : les références seront clairement détaillées ; les mentions « ou similaire », « type », « ou équivalent » ne sont pas admises ;
- la proposition des candidats tiendra compte des spécificités des lieux, en particulier l'adaptation aux mangeoires, dosserets, réseaux d'alimentation en eau, abreuvoirs ;
- les dalles supports des boxes seront en béton armé brossé, planes et horizontales ;

- fin de chantier / nettoyage de chantier :

Le titulaire est tenu, en propre, de ramasser ses gravois et ceci au fur et à mesure de l'avancement, il doit procéder au nettoyage ou à la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées. Si l'état de propreté est jugé insuffisant, le maître d'œuvre peut faire procéder aux enlèvements et au nettoyage par un tiers aux frais du titulaire.

ARTICLE 5 – DÉLAIS DE RÉALISATION

- la date envisagée de démarrage du chantier est prévue semaine 50 de l'année 2026 ;
- tous les candidats fournissent un planning de réalisation pour le lot auquel ils répondent ;
- phasage :
 - Pour le lot 01 : travaux de peinture plâtrerie vitrerie: 2 mois dont un mois de préparation
 - Pour le lot 02 : travaux d'électricité : 1 mois dont 2 semaines de préparations
 - Pour le lot 03 : travaux de plomberie: 1 mois dont 2 semaines de préparations
 - lot 2 et lot 3 : consignation des réseaux (2 jours)
 - Pour le lot 04 : travaux de menuiserie charpente : 1 mois dont 2 semaines de préparations
 - Pour le lot 05 : construction de boxes : 1 mois dont 2 semaines de préparations
- une réunion préparatoire réunissant tous les acteurs retenus sera organisée conjointement avec le CSPS. La date de la réunion préparatoire sera fixée par le maître d'œuvre. Le planning d'exécution arrêté lors de la réunion préparatoire sera contractuel. Les titulaires des différents lots ne pourront s'y soustraire sans application de pénalités de retard.
- le planning arrêté par tous les intervenants prendra effet à date de fin de réunion préparatoire.

ARTICLE 6 – RÉCEPTION D'OUVRAGE

La réception d'ouvrage suivra la procédure suivante :

- opération préalable : le titulaire demande la réception par écrit dès l'achèvement des travaux. Il remet les notices d'entretien, les essais techniques et les plans de récolement des réseaux exécutés ;

- visite contradictoire : la visite de l'ouvrage s'effectue en présence du maître d'ouvrage ou de son représentant, et du titulaire du lot réceptionné ;

- constat et procès-verbal : la réception fera l'objet d'un procès-verbal où sera consigné l'acceptation sans réserve ou la liste précise des malfaçons et défauts de conformité constatés ;

- la levée des réserves et défauts de conformités sera effective à l'issue d'une visite contradictoire constatant l'état de fait ;

- une retenue de garantie de 5 % sera appliquée jusqu'à la levée des réserves ;

- garanties légales : la signature acte le point de départ des garanties obligatoires

(parfait achèvement, bon fonctionnement, décennale).

ARTICLE 7 – PIECES JOINTES EN ANNEXE

- 4° - ANNEXE I : plans
- 5° - ANNEXE II : DAT plomb / amiante
- 6° - Attestation de visite
- 7° - DPGF
- 8° - Fiche SST